

## DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/08-415-1180 du 25/02/2008

### **DIPLOME NATIONAL DU BREVET - SESSION 2008 - CENTRES ETRANGERS**

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Mme SPADONI et M. MACREZ - Tel : 04 42 91 71 74 / 75

### **Le recteur de l'Académie d'Aix-Marseille**

Vu le décret n° 87.32 du 23 janvier 1987 modifié et l'arrêté du 18 août 1999 modifié relatifs au Diplôme National du Brevet

Vu la note de service n°2000-229 du 15 décembre 2000 relative aux modalités d'attribution du Diplôme National du Brevet

Vu la note de service n°87-060 du 17 février 1987 fixant les dispositions d'organisation du Diplôme National du Brevet dans les centres étrangers

### **ARRETE**

Article 1er : Les épreuves écrites du Diplôme National du Brevet dans les centres étrangers rattachés à l'académie d'Aix-Marseille se dérouleront selon le calendrier figurant en annexe du présent arrêté au titre de la session 2008.

Article 2 : Chaque centre devra adapter les horaires afin que l'ouverture des plis contenant les sujets se fasse simultanément suivant l'horaire défini en annexe, qui est celui de la métropole.

Article 3 : Les Conseillers culturels auprès des ambassades de France concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

*Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille*

# ANNEXE

## DIPLOME NATIONAL DU BREVET Session 2008

### Calendrier des épreuves pour les centres étrangers rattachés à l'académie d'Aix-Marseille

#### **Jeudi 19 juin 2008**

Epreuves communes à l'ensemble des candidats

- 08h30 – 10h00 Français 1 ère partie
- 10h15 – 11h45 Français 2<sup>ème</sup> partie
- 14h00 – 16h00 Histoire-Géographie et Education Civique

Epreuves réservées aux candidats individuels

- 16h30 – 17h15 Sciences de la Vie et de la Terre

#### **Vendredi 20 juin 2008**

Epreuve commune à l'ensemble des candidats

- 08h30 – 10h30 Mathématiques

Epreuves réservées aux candidats individuels

- 11h00 – 11h45 Sciences Physiques ou Physique-Chimie
- 14h00 – 15h30 Langue Vivante Etrangère
- 16h00 – 16h30 Education musicale
- 16h00 – 17h30 Arts plastiques